

Le Canada, pays où la musique a progressé par à-coups, offre aux ethnomusicologues contemporains un champ de recherche aussi riche que varié. Ceux que cette affirmation pourrait surprendre doivent songer que, dans ce pays immense, les différents apports culturels des vagues d'immigration successives, venues d'autres continents et d'autres civilisations, ne pouvaient se mêler que lentement. A la musique des tribus indiennes et inuit, se sont ajoutés, avec le temps, les répertoires transmis de bouche à oreille au sein de groupes d'implantation plus ou moins récente: Français, Anglais, Irlandais, Écossais, Ukrainiens, Tchèques, Juifs, Irlandais et Japonais. Cette tradition orale devait influencer la «musique écrite», mais de façon tout à fait intermittente.

C'est en 1865, qu'Ernest Gagnon publie le premier recueil de chansons folkloriques du Canada français, persuadé, bien entendu, que ses cent mélodies représentent la totalité de ce répertoire. Pourtant, vers la fin des années vingt, lorsque des compositeurs comme Ernest Mac-Millan, Hector Gratton, Claude Champagne et Healey Willan commencent à s'y intéresser, celui-ci s'est enrichi de milliers de mélodies recueillies au début du siècle par Marius Barbeau et d'autres amateurs de folklore. Ils en font des adaptations et les utilisent dans des compositions libres, croyant peut-être qu'ils

sont les derniers à puiser à cette source. A la vérité, les compositeurs de la génération suivante ne seront pas très empressés de suivre leur exemple. Mais, depuis la fin des années soixante, les motifs folkloriques connaissent un regain de faveur.

Au début des années quarante, les jeunes compositeurs canadiens se plaisaient à déclarer que leur génération était la première à écrire de la musique en Amérique du Nord, ce qui n'était vrai qu'en partie: on peut déjà trouver des exemples de composition, au sens européen classique du mot, en Nouvelle-Espagne* à partir du milieu du XVI^e siècle, en Nouvelle-France à partir de la fin du XVII^e siècle, et en Nouvelle-Angleterre à partir du début du XVIII^e. Mais il faut néanmoins admettre que la première œuvre canadienne originale, composée vers 1680 et attribuée à l'abbé Charles-Amador Martin, ne fut, pendant longtemps, suivie d'aucune création. Dans les villes canadiennes d'autrefois, un musicien était un homme à tout faire: il composait, enseignait la musique, jouait d'un ou plusieurs instruments et savait tirer profit de ses dons multiples. De la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e, notre patrimoine musical se compose surtout de pièces de circonstances: marches et chants patriotiques, quadrilles et valse, psaumes protes-

*La Nouvelle-Espagne (1521-1821), vice-royauté espagnole, comprenait une partie de l'Amérique latine, de l'Amérique centrale et des Antilles ainsi que certains territoires se trouvant actuellement aux États-Unis.